Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE SOMMERAU

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL N°4/2020
EN DATE DU 28 MAI 2020 à 22H10

Nombre de conseillers élus : 23
Nombre de conseillers en fonction :.....23
Nombre de conseillers présents en séance : .....23 ..... Nombre de Votants : .....23 ..... dont.....0 procuration(s)
Date de convocation :.....18 mai 2020 par le maire sortant Roger MULLER

L'an deux mille vingt le vingt huit mai à vingt deux heures dix minutes, en application des articles L 2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de SOMMERAU, à Allenwiller, salle de la Waldbuhn (recommandations sanitaires) sous la présidence de LORENTZ Bruno,, Maire

Étaient présents :
LORENTZ Bruno .....Maire
LORENTZ Béatrice.....1ère adjointe et maire délégué de Singrist
HEIM Claude.....2ème adjoint et maire délégué de Birkenwald
JAEGER Jacqueline.....3ème adjointe et maire délégué d'Allenwiller
FAESSEL Raphaël.....4ème adjoint et maire délégué de Salenthal
ANDRES Jean-Jacques .....Conseiller municipal
ANTONI Cathy .....Conseillère municipale
AUER Maurice .....Conseiller municipal
BRUNNER Bruno .....Conseiller municipal
DE LA HOGUE Arnaud.....Conseiller municipal
FRIEDERICH Vanessa .....Conseillère municipale
FRIEDRICH Jean-Louis .....Conseiller municipal
GUNTHNER Patricia .....Conseillère municipale
HUFSCHMITT Nancy.....Conseillère municipale
JOCQUEL Julien .....Conseiller municipal
JOUVIN Valérie.....Conseillère municipale
KONIECZNY Bruno .....Conseiller municipal
KIEFFER Josiane.....Conseillère municipale
OSTERMANN Céline .....Conseillère municipale
PAULEN René.....Conseiller municipal
RENAULT Stéphane.....Conseiller municipal
ROTH Larissa.....Conseillère municipale
SCHALL Véronique .....Conseillère municipale

Absent(s) excusé(s) : ---

Absent(s) non excusé(s) : ---

Assistait en outre à la séance :
Mme KALCK Pascale .....Attachée Territoriale Principale
Mme CLEMENTZ Ayla.....Adjoint Administratif Principal 2ème classe

Secrétaires de séance :
OSTERMANN Céline et KALCK Pascale

Ordre du Jour
1°) Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)
2°) Conseils communaux des communes déléguées
3°) Délégations consenties au maire par le conseil municipal

DCM 2020-21 : Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)

Point 1

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, Mme OSTERMANN Céline et Mme KALCK Pascale sont désignées pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Pour : Unanimité
Contre : ---
Abstention : ---

DCM 2020-22 : Conseils communaux des communes déléguées

Point 2

Rapporteur : LORENTZ Bruno

Lors de la création de la commune de Sommerau, au 01/01/2016, il avait été décidé la création de quatre communes déléguées qui comportent chacune un conseil communal, composé d'un maire délégué et de conseillers communaux, dont il fixe le nombre, désignés par le conseil municipal parmi ses membres ».

Il y a donc lieu de refixer la composition de ces conseils communaux des communes déléguées.

Décision du Conseil Municipal

Afin de maintenir les initiatives locales
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les conseils municipaux des communes déléguées :

Commune Déléguée de **Allenwiller**	Nombre de membres y compris le maire délégué : 7	Maire délégué : **JAEGER Jacqueline**	Conseillers communaux : ANTONI Cathy JOCQUEL Julien LORENTZ Bruno OSTERMANN Céline RENAULT Stéphane ROTH Larissa
Commune Déléguée de **Birkenwald**	Nombre de membres y compris le maire délégué : 5	Maire délégué : **HEIM Claude**	Conseillers communaux : BRUNNER Bruno KIEFFER Josiane KONIECZNY Bruno SCHALL Véronique
Commune Déléguée de **Salenthal**	Nombre de membres y compris le maire délégué : 5	Maire délégué : **FAESSEL Raphaël**	Conseillers communaux : AUER Maurice DE LA HOGUE Arnaud HUFSCHMITT Nancy JOUVIN Valérie
Commune Déléguée de Singrist	Nombre de membres y compris le maire délégué : 6	Maire délégué : **LORENTZ Béatrice**	Conseillers communaux : ANDRES Jean-Jacques FRIEDERICH Vanessa FRIEDRICH Jean-Louis GUNTHNER Patricia PAULEN René

Le Maire sera informé des réunions des conseils communaux et pourra y assister le cas échéant (voix consultative).

Pour : Unanimité
Contre : ---
Abstention : ---

DCM 2020-23 : Délégations au maire consenties par le Conseil Municipal

Point 3

Rapporteur : LORENTZ Bruno

Le Maire expose que certaines dispositions du CGCT permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Cette délégation est d'autant plus importante et essentielle durant cette période de crise sanitaire.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

VU l'élection du Maire en date du 28 mai 2020 ;
VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences
Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, notamment dans le contexte sanitaire actuel, et après en avoir délibéré :
le Conseil Municipal décide de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1°) /
2°) /
3°) /
4°) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 10.000 € HT ;
5°) /
6°) De passer les avenants aux contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
7°) De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8°) De prononcer la délivrance, la conversion, le renouvellement et la reprise des concessions dans les cimetières ; cette délégation sera exercée par les maires-délégués au sein de leur commune historique ;
9°) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10°) /
11°) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
12°) /
13°) /
14°) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
15°) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, dans le cadre des compétences communales, sur avis du maire-délégué de la commune concernée ;
16°) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense, tant en première instance qu'en appel ou en cassation, en excès de pouvoir comme en plein contentieux, au fond comme en référé et devant toutes les juridictions ; il pourra également se porter partie civile par voie d'action et d'intervention et faire prévaloir les intérêts de la commune devant les juridictions pénales. Pour cette délégation particulière, en cas d'absence ou d'empêchement du maire, elle sera exercée par les adjoints dans l'ordre du tableau ;
17°) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux (sans limite) ;
18°) /
19°) /
20°) /
21°) /
22°) /
23°) /
24°) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
25°) /

26°) De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions (sans restriction) ;
27°) De procéder, sans limite, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
28°) /
29°) /

Délégation complémentaire :
D'agréer les associés et les permissionnaires des lots de chasse communaux sur avis de la Commission Consultative Communale de la Chasse

Sauf précision contraire, en cas d'empêchement du maire, le conseil municipal décide que les délégations accordées seront exercées par un adjoint dans l'ordre des nominations.

Pour : Unanimité
Contre :---
Abstention :---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22H 25.

Les secrétaires de séance
OSTERMANN Céline

KALCK Pascale

CONSEIL MUNICIPAL DE SOMMERAU
SÉANCE DU 28 MAI 2020

ANDRES Jean Jacques	ANTONI Cathy	AUER Maurice	BRUNNER Bruno
DE LA HOGUE Arnaud	FAESSEL Raphaël	FRIEDERICH Vanessa	FRIEDRICH Jean-Louis
GUNTHNER Patricia	HEIM Claude	HUFSCHMITT Nancy	JAEGER Jacqueline
JOCQUEL Julien	JOUVIN Valérie	KIEFFER Josiane	KONIECZNY Bruno
LORENTZ Béatrice	LORENTZ Bruno	OSTERMANN Céline	PAULEN René
RENAULT Stéphane	ROTH Larissa	SCHALL Véronique	

P *Procuration*